

*Communiqué SNPTES-UNSA du 7 octobre 2022
Séance du Comité de Suivi des cycles Licence, Master, Doctorat - CSLMD*

Le SNPTES-UNSA, qui dispose de 4 représentantes et représentants au CSLMD, a participé à la séance du CSLMD du 7 octobre. A l'ordre du jour de cette séance figurait l'étude des fiches RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) de différents diplômes et la présentation du Diplôme de Spécialisation Professionnelle, DSP (anciennement Formation Supérieure Spécialisée, FSS). Il a été débattu, de la difficulté pour les étudiants et les familles de se retrouver dans ce que le SNPTES regrette être un grand « marché », pour ne pas dire une jungle, de l'offre de formation d'enseignement supérieure où sont présents un très grand nombre d'écoles ou organismes privés. En effet, il est extrêmement complexe d'identifier les formations de qualité, ayant un grade de diplôme national, délivrées par des organismes privés. La communication peu scrupuleuse et parfois trompeuse de certains établissements sur l'état réel de leurs certifications plonge les étudiants dans un abîme de perplexité lors de leur recherche de la formation qui correspond à leurs besoins et dans des coûts raisonnables. Ce sujet est une priorité pour le SNPTES qui en débat régulièrement en séance du CNESER (Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche) (communiqué SNPTES du 15 février https://www.snptes.fr/doc_num.php?explnum_id=8172).

Selon le SNPTES, il y a une confusion importante dans le grand public, et parfois un certain flou même pour les plus avertis des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche, pour distinguer et définir un Master, seul diplôme national à Bac+5, d'un Mastère ou d'un Mastère spécialisé, qui est un label délivré par la Conférence des Grandes Ecoles (CGE). Cette confusion nourrit également l'idée chez les futurs étudiants que se contenter d'un "niveau de diplôme" (à prix d'or) est un moyen de contourner le calendrier contraint et les algorithmes de Parcoursup.

Pour le SNPTES, comment comprendre la correspondance des diplômes nationaux en référence au baccalauréat (Bac+3, Bac+5...) et une référence à un niveau de qualification, où, pour reprendre le même exemple, le bac est de niveau 4.

Le SNPTES demande au Ministère, de clarifier et protéger ce qu'est un Master pour que cette dénomination ne soit pas dévoyée et utilisée hors de sa juste utilisation et de sanctionner les établissements qui affichent des certifications, des grades de diplôme qui sont improprement repris. Ceci pour protéger l'intérêt des étudiants.

Le SNPTES tient à souligner que parmi les écoles privées un certain nombre d'entre elles sont de très bon niveau et même d'excellence, leur renommée et leur réputation dépassent souvent les frontières nationales.

Le SNPTES se félicite du climat de dialogue serein qui règne au sein du CSLMD, impulsé par son Président Marc Oddon ce qui permet, et d'avoir un débat sur les fiches RNCP proposées et de permettre une réflexion de fond sur ces questions fondamentales qui touchent à l'orientation et l'insertion professionnelle des étudiants.

Choisy-le-Roi, le 07 octobre 2022